

56 - Projet de développement culturel - Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre culturelle et des pratiques artistiques. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier pour favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son agglomération.

L'association et la Bibliothèque municipale, concourent à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles), autour de la lecture et de l'expression orale et écrite. C'est pourquoi l'association s'engage à mettre en œuvre des actions visant à développer son projet culturel autour de cette thématique, avec en particulier l'organisation de la Fête du livre en partenariat avec la Bibliothèque municipale.

La Ville de Besançon souhaite également soutenir et accompagner ce projet de développement de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la diffusion artistique au travers d'une programmation de spectacles «jeune public» proposé par la MJC de Palente-Orchamps.

Il est proposé de soutenir l'association MJC Palente-Orchamps à hauteur de 12 500 €.

En cas d'accord, cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 65.30/6574 CS 10039 (Mission Publics et territoires).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant dans le cadre de la convention quinquennale.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.